



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 31 août 2020 à 14 h 40 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, Maire.

Les conseillers M. Alain Paquin et M. Michel Vanier sont absents.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTION
4. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 31 août 2020 à 14 h 40 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Raymond Paquette, ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence de M. Jacques Landry, Maire.

Les conseillers M. Alain Paquin et M. Michel Vanier sont absents.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

11994-08-31

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2020.

Il est proposé par M. Jacques Landry, appuyé par M. Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 31 août 2020.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

11995-08-31

4 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

4.1 Adoption - projet « L'accessibilité universelle du parc de la Culture »

CONSIDÉRANT l'aide financière du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Il proposé par M. Jacques Landry appuyé par M. Raymond Paquette et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

11996-08-31

L'ordre du jour étant épuisé.

Il proposé par M. Jacques Landry appuyé par M. Gérard Bouthot et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée à 14 h 45.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.

Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

